Mairie DE LE LYAUD
68, rue de la Mairie
74200 LE LYAUD

Tél. : 04 50 73 90 51 - Mail : mairie.lyaud@orange.fr

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2020

Excusés : Murielle FILLON, Benjamin TOURNIER-DANIEL

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
M. André VULLIEZ est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 OCTOBRE 2020 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2020.

PRESENTATION DES RPQS assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable, prévention de gestion des déchets de Thonon Agglomération :
Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics destinés à l'information des usagers concernant l'assainissement collectif et non collectif, la prévention et la gestion des déchets de Thonon Agglomération, et l'eau potable du Syndicat des eaux des Moises et Voirons ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les RPQS présentés.

FOYER RURAL CULTUREL ARMOY-LE LYAUD :
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Président du Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud, pour pallier les pertes financières dues à la crise sanitaire de la COVID-19. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros pour l'année 2020.

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS A THONON AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE TRANSFEREE – EAU : AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER :
Le transfert de la compétence de l'eau potable à Thonon Agglomération implique de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire, les biens meubles et immeubles pour l'exercice de cette compétence.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens à Thonon Agglomération.

ACHAT PARCELLES DE M. DUFFOUR PASCAL :
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de régulariser et de classer les parcelles AB n° 1187 et AB n° 1189 d'une contenance totale de 24 m2, appartenant à M. DUFFOUR Pascal dans le domaine public routier communal.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'acquérir lesdites parcelles au prix de 10 €/m2.

QUESTIONS DIVERSES :

Sécurité Groupe Scolaire : Suite à l'accident survenu dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 septembre sur la route d'Armoy, au-dessus du groupe scolaire, les barrières de sécurités ont été remplacées par un mur en béton.

Mairie DE LE LYAUD
68, rue de la Mairie
74200 LE LYAUD
Tél. : 04 50 73 90 51 - Mail : mairie.lyaud@orange.fr

Sécurité Rue du Sanjhon : Des panneaux de « priorité à droite » ont été installés « rue du Sanjhon » pour ralentir la circulation.

Médecin : L'installation du médecin prévue en janvier devra être reportée ultérieurement.

Cimetière : Un colombarium supplémentaire sera prochainement installé dans le cimetière.

Signalétique vélos : Suite à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Départemental envisage de matérialiser des logos et des chevrons sur les voies départementales RD 26 et 35, afin de susciter la prudence et la vigilance des automobilistes à l'égard des cyclistes.

Campagne de sensibilisation « Oranger le monde » : A l'occasion de la campagne internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, l'association Sport & loisirs et la commune ont contribué à cette mobilisation en achetant, par l'intermédiaire de l'association SOROPTIMISTS, trois parapluies orange installés au rond-point du groupe scolaire. L'argent récolté est reversé au foyer d'hébergement « la passerelle » à Thonon-les-Bains.

Aménagement passages piétons : Suite à l'aménagement des passages piétons sur la commune, le Conseil Départemental a attribué une subvention de 9 202 euros au titre des amendes de police.

Cantine Groupe scolaire : la situation sanitaire actuelle n'a pas permis de mettre en place le self-service. Le projet est reporté au printemps 2021. En attendant la cantine a été réorganisée en deux services.

Toiture Groupe scolaire : il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture du groupe scolaire, régulièrement endommagée par des infiltrations d'eau.

Avertissement : certaines personnes se présentent auprès des habitants sous couvert de Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire informe qu'il n'habilite personne, hormis les membres de la municipalité ou des commissions, pour les démarches à domicile et invite la population à être prudente par rapport à ce type de visites.

Fête de la lumière : la crise sanitaire ne permet pas d'organiser la fête de la lumière cette année. En revanche les habitants ont été invités à illuminer les maisons dans la soirée du 11 décembre.

Sentiers : la commission « sentiers » va flécher un nouveau parcours pédestre reliant les communes du Lyaud et d'Orcier.

Page Facebook « Le Lyaud Officiel » : la page Facebook créée par la Commission « Communication » est bien accueillie par les internautes, qui partagent activement les publications, notamment celles relatives au marché du Lyaud.

Monnaie « Le Chab » : l'association Chab propose de rencontrer Monsieur le Maire afin de présenter les objectifs de la mise en place de la monnaie locale « le Chab ».

Alambic : l'alambic sera installé sur la commune à partir du 17 décembre 2020 « Route des Cathelins ».

Incroyables Comestibles : suite à la proposition d'installer des affichettes informatives vers les prairies fleuries et les maisons à insectes, Monsieur le Maire donne un avis favorable.

Incivilités : la mairie reçoit beaucoup de plaintes concernant les déjections canines sur les trottoirs et les sentiers pédestres. Des affichettes seront prochainement installées sur la commune afin de responsabiliser les propriétaires de chiens.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 04 janvier 2021.

Le Lyaud, le 08 décembre 2020
Le Maire,
Joseph DÉAGE

COMMUNE de LE LYAUD (Haute-Savoie)